ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Face to face

MODE DE PARTICIPATION
Paris
28, place de la Bourse
75002 Paris

DATE
December 6th, 2012 from 8:30am to 2:00pm

LIEU
28, place de la Bourse
75002 Paris
Paris

PARTICIPATION
€0

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
contact@aefr.eu
01 70 98 06 53

Seminar

Le Processus de sanctions ACP : retour d'expériences

OBJECTIFS

Ce séminaire a pour objectif de :
- *Comprendre les principales nouveautés depuis la réforme,*
- *Analyser le fonctionnement du processus de sanction ACP,*
- *Identifier les principales problématiques des secteurs bancaire et assurantiel, notamment la défense et le suivi de l'instruction.*

PRESENTATION

Depuis sa récente création, l'ACP a adapté son processus disciplinaire. Ce séminaire a pour objet de faire le point sur les nouvelles pratiques: suites des contrôles sur place, passage de l'enquête à la notification de griefs, rôle de la Commission des sanctions…
Seront également abordés la spécificité du contentieux et de la procédure, le suivi de l'instruction par la défense ainsi que les conditions pour un équilibre optimal entre surveillance, contrôle et sanction. Une comparaison avec d'autres pratiques européennes sera également réalisée.

PRESENTATION

Depuis sa récente création, l'ACP a adapté son processus disciplinaire. Ce séminaire a pour objet de faire le point sur les nouvelles pratiques: suites des contrôles sur place, passage de l'enquête à la notification de griefs, rôle de la Commission des sanctions…
Seront également abordés la spécificité du contentieux et de la procédure, le suivi de l'instruction par la défense ainsi que les conditions pour un équilibre optimal entre surveillance, contrôle et sanction. Une comparaison avec d'autres pratiques européennes sera également réalisée.

PROGRAMME

I. Spécificité du contentieux et de la procédure depuis la réforme

II. L'activité disciplinaire de l'ACP

a) La poursuite disciplinaire et sa place dans la politique de contrôle de l'ACP, notamment les suites des contrôles sur place
b) Organisation et fonctionnement de la Commission des Sanctions de l'ACP

III. La défense et le suivi de l'instruction

IV. Présentation des principales décisions et éléments de comparaison avec d'autres pratiques européennes

V. Efficacité du processus de surveillance prudentiel

Intervenants

Jean-Jacques DAIGRE, *Professeur de droit, Directeur de Master professionnel droit bancaire et financier, Université Paris I Panthéon-Sorbonne*
Edouard FERNANDEZ-BOLLO, *Secrétaire général adjoint de l'ACP*
Bruno MARTIN-LAPRADE, *Conseiller d'Etat, Président de la Commission des Sanctions de l'ACP*
Hubert de VAUPLANE, *Avocat Associé, Kramer Levin Naftalis & Frankel*
Pierre-Yves THORAVAL, *Directeur général, Promontory Financial Group*

Public visé

- Banques et Assureurs : Direction du Contrôle, de la Conformité et du Juridique
- Avocats
- Régulateurs étrangers
- Consultants

PARTICIPATION : 600 Euros

(Prise en charge dans le cadre du DIF)

• **online registration**	• **Programm**
• **registration form**	

Contact : Anaele COJAN-BAUDANT au +33(0) 1 49 27 13 78 ou contact@eifr.eu.